

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Vétroz - Magnot

QUESTION ECRITE AU CONSEIL COMMUNAL

***Projet AggloSion & Concept de circulation sur la commune de Vétroz
Réaménagement de la route cantonale T9, Nouveau réseau d'accès Sud N9 et
Liaisons routières T9 – Sud N9***

Remarque liminaire : Conformément à l'art. 35 du Règlement du Conseil général, la présente intervention est rédigée sous la forme d'une question écrite (al. 1 let. b). La règle impose que la réponse écrite (al. 3) soit donnée au plus tard lors de la séance plénière qui suit celle de la lecture de la question (al. 5). Cependant, et dans l'expectative d'une acceptation du postulat relatif aux liaisons routières Magnot – Sud N9, nous donnons la possibilité à l'Exécutif d'étudier la question dans son ensemble et d'y formuler une réponse conjointement à celle dudit postulat.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous soumettre la présente question écrite.

Contextualisation

La présente question fait suite au postulat déposé par M. Patrick Sauthier et son groupe politique concernant les liaisons routières Magnot – Sud N9. Nous rappelons que le point soulevé par ce postulat, à savoir le réaménagement de la route des Ateliers et de la route de l'Industrie, est l'une des composantes de la vision du groupe LR en matière de circulation routière.

En effet, par l'intermédiaire d'un postulat déposé en juin 2011 par M. Nicolas Huser et cosigné par les membres de notre formation politique, nous postulons ce qui suit : « Dans le cadre d'une généralisation de la zone 30 km/h sur la commune, mais également en vue d'une réduction du trafic sur la route Cantonale prévue par le projet AggloSion, il est primordial de mettre en avant une route de contournement au sud de la commune de Vétroz ainsi que des ramifications menant aux différents endroits au sud des zones résidentielles ».

Suite à l'acceptation de notre postulat par le Conseil général en date du 26 septembre 2011, une réponse du Conseil communal lui a été apportée le 21 juin 2012. Dans cette réponse, nous pouvons lire que « l'Exécutif communal a toujours été conscient de l'importance que revêt la route sise au sud de l'autoroute, laquelle représente un axe stratégique permettant de détourner la circulation de la route cantonale (T9), principalement pour les usagers résidant à l'ouest de la commune ». Le Conseil municipal d'ajouter qu'il « mène constamment et depuis plusieurs années une réflexion relative au concept de circulation. L'une des pistes retenues est bien évidemment d'orienter les véhicules vers le sud de la commune, en préconisant d'emprunter les axes avenue de la Gare – route des Ateliers – route de l'Industrie ».

Enfin, deux éléments significatifs demeuraient en suspens au moment où la réponse a été donnée, à savoir : « l'incidence qu'aura la route des Rottes en terme de désengorgement du trafic, [et] la détermination de la Confédération quant au subventionnement du projet AggloSion, soit 30% ». Ce dernier élément avait conduit le Conseil communal à la conclusion de ne pas « engager de coûteuses dépenses qui risqueraient d'être intégralement mises à sa charge » si elles étaient entreprises avant la décision de la Confédération sur ledit projet.

Force est de constater aujourd'hui les éléments suivants : premièrement, l'incidence de la route des Rottes en terme de désengorgement du trafic peut être étudiée, eu égard à l'achèvement récent des travaux. Deuxièmement, la planification des mesures à prendre en matière de circulation routière peut être étudiée, compte tenu de la décision de la Confédération de juin 2013 sur le projet AggloSion. En conséquence de quoi, il nous apparaît opportun d'aller de l'avant et de concrétiser ces visions en matière de circulation routière.

Projet AggloSion et concept de circulation sur notre commune

Comme nous pouvons le constater dans la réponse de l'Exécutif du 21 juin 2012, le développement de la circulation au sud de la commune par la route Sud N9 et les liaisons routières de l'avenue de la Gare, de la route des Ateliers et de la route de l'Industrie n'est plus à démontrer. Dès lors, se pose la question de la concrétisation de ce concept qui semble faire l'unanimité, en tenant compte des éléments découlant du projet AggloSion.

Le projet AggloSion déposé auprès de la Confédération prévoit deux mesures infrastructurelles "Mobilité" : le réaménagement de la route cantonale T9 Vétroz (mesure R11 dans le projet) et le nouveau réseau d'accès sud Ardon-Vétroz (mesure R14).

La première, classée en priorité A, a été retenue comme telle par la Confédération, c'est-à-dire que ses effets ne peuvent dépasser 7 ans, donc que sa réalisation devrait intervenir d'ici 2018.

Quant à la deuxième, elle était classée en priorité B par les dépositaires du projet, c'est-à-dire que l'importance était moindre, ou alors que son développement ne devait pas être achevé d'ici 2018. Il n'est donc pas juste d'avancer, comme le fait le dépositaire du postulat actuel, que cette mesure n'a pas été retenue par la Confédération. En effet, à notre connaissance, elle a été déplacée en priorité C. En tous les cas, cela n'a aucune importance, car cette mesure aurait dû de toute façon être réévaluée dans le projet de deuxième génération d'AggloSion qui devrait être déposé en 2016.

A notre avis, il est important que notre commune définisse clairement sa vision en matière de circulation routière ainsi que les objectifs à atteindre, car il n'est pas indiqué d'attendre que toutes les décisions viennent d'en haut, que ce soit du canton ou du comité d'AggloSion, sans se battre pour faire valoir nos intérêts.

Dans ce sens, nous relevons un certain nombre d'éléments encore incertains, qui nécessitent une prise de position de la part de nos autorités municipales. Concrètement, il est aujourd'hui question d'évaluer ce qui doit être entrepris en matière de circulation, suite à l'acceptation de la mesure R11 relative à la route cantonale T9. En parallèle, il nous apparaît nécessaire de définir précisément les éléments qui devront être intégrés dans le projet de deuxième génération d'AggloSion, et ceux qui seront entièrement du ressort de la municipalité.

Questions

Dans cette perspective, il n'est pas concevable d'étudier avec pertinence le postulat relatif aux liaisons routières Magnot – Sud N9 et d'envisager une participation constructive dans le projet AggloSion, sans avoir au préalable répondu aux questions suivantes :

- **Quelle est la vision globale du Conseil communal en matière de concept de circulation sur la commune de Vétroz ?**

- **Comment le Conseil communal appréhende-t-il sa participation dans le cadre du projet AggloSion ? Comment conçoit-il les rapports de travail avec les communes voisines d'Ardon et de Conthey ?**

- **Comment le Conseil communal conçoit-il la concrétisation de la mesure R11 relative au réaménagement de la route cantonale T9 ? Comment les points décrits dans ladite mesure sont-ils conciliables avec les travaux déjà entrepris sur la route cantonale ?**

- **Comment le Conseil communal appréhende-t-il l'amélioration du trafic au sud de la commune, notamment les liaisons routières de l'avenue de la Gare, de la route des Ateliers et de la route de l'Industrie avec la route Sud N9, dans le contexte d'un éventuel dépôt en 2016 du projet de deuxième génération d'AggloSion ?**

Nous vous remercions d'avance des réponses que vous pourrez nous apporter.

Vétroz, le 16.12.2013

Au nom du Groupe Libéral-Radical
Raymond Nalesso, chef de groupe

